



VILLE DE SARRALBE  
(MOSELLE)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

2021/084

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

### POINT 1 : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU FOYER LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

M. le maire résume son intervention en rappelant :

« L'opération consiste à aménager une micro-crèche rue de Strasbourg, au rez-de-chaussée du Foyer logements pour Personnes Agées.

Cette implantation, en plein cœur du centre-ville, présente de nombreux avantages tant pour la redynamisation du centre-ville que pour le renforcement du lien transgénérationnel entre les résidents du foyer et les enfants.

Le rez-de-chaussée du bâtiment actuel sera restructuré pour créer un ensemble fonctionnel et adapté à la nouvelle structure d'accueil.

De plain-pied et donnant accès à une cour et à un parc arboré et privatif, ce local à une superficie suffisante de 176m<sup>2</sup>.

#### TABLEAU DES SURFACES

##### Gestion adulte

Entrée	23,20 m <sup>2</sup>	
Bureau	10,64 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>33,84 m<sup>2</sup></b>

##### Lieux destinés aux enfants

Salle de vie salle d'éveil	60,00 m <sup>2</sup>	
Dortoir 1 (6 lits)	12,90 m <sup>2</sup>	
Dortoir 2 (6 lits)	12,00 m <sup>2</sup>	
Salle de propreté/espace change/ toilettes enfants	13,17 m <sup>2</sup>	
Espace repas	8,75 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>106,82 m<sup>2</sup></b>

##### Services annexes

Cuisine/biberonnerie	12,00 m <sup>2</sup>	
Vestiaire et salle de détente du personnel	11,20 m <sup>2</sup>	
WC PMR	4,32 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>27,52 m<sup>2</sup></b>

**Service général (peut être séparé des  
lieux de vie des enfants )**

Local poussettes	hall FPA
Buanderie / lingerie	6,25 m <sup>2</sup>
Local poubelles	2,00 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>8,25 m<sup>2</sup></b>

<b>Total des surfaces</b>	<b>176,43 m<sup>2</sup></b>
---------------------------	-----------------------------

A ces surfaces s'ajoutent des espaces extérieurs, côté jardin, avec un accès direct aux salles de vie.

Le coût des travaux est évalué à 205 600 € H.T. soit 246 720 € T.T.C., hors maîtrise d'œuvre, études nécessaires et équipement matériel et mobilier. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'adopter le projet d'aménagement d'une micro-crèche de 12 places au rez-de-chaussée du foyer logements pour personnes âgées,
- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint d'architectes : GASSY ARCHITECTURE de Sarreguemines et EIRL AH ARCHITECTURE de Hilsprich pour un montant de 25.905,60 € HT soit 12,60% sur le montant prévisionnel des travaux,
- décide d'adopter le plan de financement de cet équipement comme suit :

**Dépenses :**

Maîtrise d'œuvre :	25 905,60€ HT
Travaux d'aménagement intérieurs :	205 600,00€ HT
Mobilier :	<u>20 000,00€ HT</u>
Total :	251 505,60€ HT

**Recettes :**

CAF de la Moselle : 8000€ x 12 places :	96 000,00€
Région Grand Est : 10% du montant HT :	25 150,60€
Fonds libre de la commune de Sarralbe :	<u>130 355,00€</u>
Total :	251 505,60€

- sollicite l'aide financière de la CAF de la Moselle,
- sollicite l'aide financière de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,
- autorise Monsieur le Maire à signer le permis de construire,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210921-2021\_0084-DE

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprise après obtention du permis de construire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 24 septembre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210921-2021\_0084-DE